

### Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Réference FDS:31-2028-4Numéro de version:3.00Date de révision:11/02/2014Annule et remplace la14/01/2014

version du :

Numéro de version Transport: 1.00 (21/12/2012)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au réglement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000

Numéros d'identification de produit

FZ-0100-1402-0 FZ-0100-1403-8 FZ-0100-1405-3 FZ-0100-1407-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

#### - Utilisations identifiées:

Pour éliminer les graffiti

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France, Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex

**Téléphone:** 01 30 31 61 61 **E-mail:** tfr@mmm.com

Site internet htpp://3m.quickfds.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### **CLASSIFICATION:**

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - H318

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

### - Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Principaux dangers:

Irritant; Xi; R41

R67

Dangereux pour l'environnement; R52

Pour le texte intégral des phrases R, voir l'article 16.

#### 2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

#### **MENTION D'AVERTISSEMENT:**

DANGER:

Symboles::

SGH05 (Corrosion) SGH07 (Point d'exclamation)

**Pictogrammes** 



Ingrédient Numéro CAS % par poids gamma-Butyrolacétone 96-48-0 10 - 20

**MENTIONS DE DANGER:** 

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### MENTIONS DE MISE ENGARDE

**Prévention:** 

P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280A Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

35% du mélange consiste en composants de toxicité aigue par voie orale inconnue.

Contient 30% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

#### Note sur l'étiquetage

Ingrédients selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle) : contient parmi d'autres ingrédients moins de 5% d'agents tensio-actifs ioniques.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Symbole(s)



Irritant

#### **Contient:**

gamma-Butyrolacétone

#### Phrases de risque

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence

S39A Porter une protection des yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de

sécurité.

#### Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le Réglement Détergents (EC) N° 648/2004.

Ingrédients selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle) : contient parmi d'autres ingrédients moins de 5% d'agents tensio-actifs ioniques.

#### 2.3 .Autres dangers

Inconnu

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro	Inventaire	% par poids	Classification
	CAS	EU		
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	EINECS 214-	30 - 40	R52 (Auto classées)
		277-2		
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18,	67762-38-3	EINECS 267-	10 - 20	
esters de méthyle		015-4		
gamma-Butyrolacétone	96-48-0	EINECS 202-	10 - 20	Xn:R22; Xi:R41; R52; R67
		509-5		(Auto classées)
				Tox. aigüe 4, H302; Lésions
				oculaires 1, H318; STOT SE 3,
				H336 (Auto classées)
Succinate de diméthyle	106-65-0	EINECS 203-	1 - 10	R52 (Auto classées)
		419-9		
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	111109-77-4		1 - 10	
Adipate de diméthyle	627-93-0	EINECS 211-	1 - 10	R52 (Auto classées)
		020-6		
1-Butoxy-2-Propanol	5131-66-8	EINECS 225-	1 - 10	Xi:R36-38 (EU)
		878-4		
				Irr. de la peau 2, H315; Irr. des
				yeux 2, H319 (CLP)
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé	26264-05-1	EINECS 247-	1 - 5	R52 (Auto classées)
avec isopropylamine (1:1)		556-2		

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section.

Veuillez svp vous réferer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1.Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

#### 4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Movens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

#### **5.3.** Conseils aux pompiers:

Pas de risques particuliers d'incendie ou d'explosion.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone. En cas de déversement important, ou dans un espace confiné, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, en conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Attention! un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer l'inflammation ou l'explosion des gaz ou vapeurs dans l'aire de déversement, si l'on se trouve dans les limites d'explosivité dans l'air. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne

supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

#### 6.4. Réferences à d'autres sections:

Reportez-vous au section 8 et 13 pour plus d'informations.

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec les yeux. respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendat l'utilisation Se laver soigneusement après manipulation Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Valeurs limites d'exposition:

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale de dilution et / ou une aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air sont endessous des limites d'expositions relevantes et / ou contrôle de la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact . La protection des yeux / du visage suivante est recommandée: Lunettes de protection ouvertes.

#### Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Polymère laminé

#### **Protection respiratoire:**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire

Page: 5 de 13

complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

**Etat physique:** Liquide

Apparence/odeur:Incolore à jaune calir. Légère odeur.Valeur de seuil d'odeurPas de données de tests disponibles.pHPas de données de tests disponibles.

Point/intervalle d'ébullition: 166 °C

Point de fusion: Pas de données de tests disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):Non applicable.Dangers d'explosion:Non classifiéPropriétés comburantes:Non classifiéPoint d'éclair:95 - 105 °C

Pas de données de tests disponibles. Température d'inflammation spontanée Limites d'inflammabilité (LEL) Pas de données de tests disponibles. Pas de données de tests disponibles. Limites d'inflammabilité (UEL) Pas de données de tests disponibles. Pression de vapeur Densité relative 1,025 - 1,045 [*Réf. Standard :* Eau = 1] Hydrosolubilité Pas de données de tests disponibles. Solubilité (non-eau) Pas de données de tests disponibles. Coefficient de partage n-octanol / eau Pas de données de tests disponibles. Taux d'évaporation: Pas de données de tests disponibles. Densité de vapeur Pas de données de tests disponibles. Température de décomposition Pas de données de tests disponibles. Viscosité Pas de données de tests disponibles.

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils: Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles: Pas de données de tests disponibles.

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Stable.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### 10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Températures supérieures au point d'ébullition.

#### 10.5 Matériaux à éviter:

Drogues, médicaments et/où denrées alimentaires

\_\_\_\_\_

Page: 6 de 13

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

SubstanceConditionMonoxyde de carboneNon spécifiéDioxyde de carboneNon spécifié

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage, un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

#### Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

#### Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

### Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

#### Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

#### Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

#### Toxicité aigue

Nom	Route	Organis	Valeur
		ms	
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 875,9 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
gamma-Butyrolacétone	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
gamma-Butyrolacétone	Inhalation -	Rat	LC50 > 5,1 mg/l
	Poussières/		
	Brouillards		
	(4 heures)		
gamma-Butyrolacétone	Ingestion	Rat	LD50 1 920 mg/kg
1-Butoxy-2-Propanol	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
1-Butoxy-2-Propanol	Inhalation -	Rat	LC50 > 8,5 mg/l
-	Vapeur		

Page: 7 de 13

1-Butoxy-2-Propanol	Ingestion	Rat	LD50 2 124 mg/kg
Succinate de diméthyle	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Succinate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Inhalation -	Rat	LC50 > 5,2 mg/l
	Vapeur (4		
	heures)		
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Rat	LD50 3 075 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

#### Corrosion / irritation cutanée

Nom		Valeur
	ms	
gamma-Butyrolacétone	Lapin	Aucune irritation significative
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Aucune irritation significative

#### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organis	Valeur
	ms	
gamma-Butyrolacétone	Lapin	Corrosif
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Moyennement irritant

### Sensibilisation de la peau

Nom	Organis ms	Valeur
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

### Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organis	Valeur
	ms	

#### Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vitro	Non mutagène
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vivo	Non mutagène

### Cancérogénicité

Nom	Route	Organis	Valeur
		ms	

### Toxicité pour la reproduction

#### Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
Tom	Route	, arear	ms	1 cst i csuitut	d'exposition
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Non toxique sur le développement	Lapin	NOAEL 250	pendant la
				mg/kg/day	grossesse

### Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
				ms		d'exposition
gamma-Butyrolacétone	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	NOAEL Non disponible	4 heures
gamma-Butyrolacétone	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnem ent et / ou abus

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Page: 8 de 13

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
				ms		d'exposition
OXYBIS[METHOXY]-	Ingestion	Foie	Certaines données positives	Rat	NOAEL	28 jours
PROPANE			existent, mais ces données ne		1 000	-
			sont pas suffisantes pour justifier		mg/kg/day	
			une classification.			

Danger par aspiration

Nom	Valeur	

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribués par une autorité compétente. Des Informations complémentaires conduisant à la classification dans la section 2 sont disponibles sur demande. En outre, les effets sur l'environnement et les données relatives à certains ingrédients peuvent ne pas figurer dans cette section. Une cause possible est qu' un ingrédient est présent en dessous du seuil d'étiquetage, un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition, ou les données sont considérées comme non-pertinentes pour le produit dans son ensemble.

#### 12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acide dodécylbenzèn esulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	puce d'eau	Laboratoire	48 heures	Effet concentration 50%	2,2 mg/l
Acide dodécylbenzèn esulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Vairon de Fathead	Laboratoire	96 heures	Concentration léthale 50%	20 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	50 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Vairon de Fathead	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	19,6 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	122,1 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
OXYBIS[MET HOXY]- PROPANE	111109-77-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la			

Page: 9 de 13

			classification			
Adipate de diméthyle	627-93-0	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	72 mg/l
gamma- Butyrolacétone	96-48-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	56 mg/l
gamma- Butyrolacétone	96-48-0	Algues vertes	expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	79 mg/l
gamma- Butyrolacétone	96-48-0	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>500 mg/l
1-Butoxy-2- Propanol	5131-66-8	guppy	expérimental	96 heures	Concentration léthale 50%	>560 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acides gras en C16-18 et	67762-38-3	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A
insaturés en		insuffisantes				
C18, esters de		pour la				
méthyle		classification				
OXYBIS[MET	111109-77-4	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A
HOXY]-		disponibles ou				
PROPANE		insuffisantes				
		pour la				
CI I	1110 10 0	classification	14:	D 1	00.0/	0.GDE 201.G
Glutarate de	1119-40-0	expérimental	14 jours	Demande	90 % en poids	OCDE 301C
diméthyle		Biodégradation		biologique en oxygène		
Adipate de	627-93-0	Estimé	14 jours	Demande	85 % en poids	OCDE 301C
diméthyle	027-93-0	Biodégradation	14 jours	biologique en	85 /6 cm poids	OCDE 301C
		Broadgradation		oxygène		
gamma-	96-48-0	expérimental	14 jours	Demande	77 % en poids	OCDE 301C
Butyrolacétone		Biodégradation		biologique en		
				oxygène		
1-Butoxy-2-	5131-66-8	expérimental	28 jours	Demande	89 % en poids	OCDE 301C
Propanol		Biodégradation		biologique en		
	26264.05.4	* 1	20.	oxygène	0.1.07	0707 4044 7000
Acide	26264-05-1	Laboratoire	28 jours	Déplétion du	94 % en poids	OECD 301A - DOC
dodécylbenzèn		Biodégradation		carbone		Die Away Test
esulfonique, composé avec				organique		
isopropylamine						
(1:1)						
Succinate de	106-65-0	expérimental	14 jours	Demande	90 % en poids	OCDE 301C
diméthyle		Biodégradation	,	biologique en	1	
		-		oxygène		

Page: 10 de 13

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acides gras en C16-18 et	67762-38-3	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A
insaturés en		insuffisantes				
C18, esters de		pour la				
méthyle	26264.05.1	classification	21 :	D	104	A
Acide	26264-05-1	Laboratoire	21 jours	Facteur de	104	Autres méthodes
dodécylbenzèn		BCF -		bioaccumulatio		
esulfonique,		Branchie bleue		n		
composé avec						
isopropylamine						
(1:1)						
OXYBIS[MET	111109-77-4	Estimé		Facteur de	3.70	Estimation : Facteur de
HOXY]-		Bioconcentrati		bioaccumulatio		bioaccumulation
PROPANE		e		n		
1-Butoxy-2-	5131-66-8	Estimé		Lod du	0.98	Estimation : coefficient
Propanol		Bioconcentrati		Coefficient de		de partage octanol/eau
		e		partage		
				octanol/eau		
Succinate de	106-65-0	expérimental		Lod du	0.35	Autres méthodes
diméthyle		Bioconcentrati		Coefficient de		
		e		partage		
				octanol/eau		
Glutarate de	1119-40-0	expérimental		Lod du	0.62	Autres méthodes
diméthyle		Bioconcentrati		Coefficient de		
		e		partage		
				octanol/eau		
Adipate de	627-93-0	expérimental		Lod du	1.03	Autres méthodes
diméthyle		Bioconcentrati		Coefficient de		
		e		partage		
				octanol/eau		
gamma-	96-48-0	expérimental		Lod du	-0.57	Autres méthodes
Butyrolacétone		Bioconcentrati		Coefficient de		
		e		partage		
				octanol/eau		

### 12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

#### 12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Comme une alternative de l'élimination, Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant

Page: 11 de 13

supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous réferer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

#### Code déchets EU (produit tel que vendu)

07 06 04\* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FZ-0100-1402-0, FZ-0100-1403-8, FZ-0100-1405-3, FZ-0100-1407-9

Non règlementé pour le transport

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Législations spécifiques relatif à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

### Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
gamma-Butyrolacétone	96-48-0	Gr.3: non classifié	Centre International de
			Recherche sur le
			Cancer (CIRC)

#### Statut global inventaires.

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

#### Tableau des maladies professionnelles

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

### 15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Liste pertinente des phrases de risque

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves. R41 R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 2: Ingrédient d'étiquette (Information) - L'information a été modifiée.

Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est concu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

#### Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr